

## Annex 91

Public, redacted

Numéro ou Nom de la victime :

Date : 15/03/2010

**[REDACTED]**

1. Avez-vous compris la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par M. Bemba devant la CPI ? Souhaitez-vous vous exprimer sur ladite procédure ?

La Procédure de Contestation de la recevabilité par M. BEMBA devant la C.P.I est très juste. L'accusation doit faire foi. Je rejette l'initiation de M. BEMBA et sans regret. Les Voeux des Victimes qu'il soit jugé avec ses Complices, PATASSE et BOZIZE.

2. Avez-vous connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de M. Bemba ouverte par les autorités centrafricaines dans la période 2003 - 2006 ?

Non je n'ai pas eu connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de M. BEMBA ouverte par les autorités Centrafricaines dans la période 2003 - 2006,

3. Pensez-vous que la justice centrafricaine pourrait être en mesure de juger M. Bemba ?

Non la justice Centrafricaine ne pourrait pas être en mesure de juger M. BEMBA. Telles que je connais la justice Centrafricaine est très fragile en corruption.

Numéro ou Nom de la victime :

Date : 15/03/2010

[REDACTED]

4. Pensez-vous que la justice centrafricaine pourrait être en mesure de garantir les droits des victimes ?

Non la justice Centrafricaine ne pourrait pas être en mesure de garantir les droits des Victimes.

5. Pour quelles raisons voulez-vous participer dans l'affaire contre M. Bemba devant la Cour pénale internationale ?

J'ai voulu participer dans l'affaire Contre M. BEMBA devant la CPI. Compte tenu des exactions commises par les rebelles de BEMBA Contre les Centrafricains. Viols sexuel, dégâts corporels, matériels, meubles, Immeubles et en natures.  
Les Entreprises détruits, les sociétés et autres

[REDACTED]